

Un grand nombre de Sauvages ayant droit d'être parties au traité étaient absents, le 3 août, et dans l'espérance que je pourrais presque immédiatement obtenir une connaissance plus exacte que celle que j'avais du nombre des différentes bandes, je n'ai donné à chaque personne présente que trois piastres, montant de la gratification, remettant à sous peu le premier paiement annuel.

Après avoir fait les déboursés de la gratification, je me préparai à partir pour le poste de Manitoba, pour y ouvrir les négociations avec les Sauvages habitant sur les limites nord et nord-ouest de la province de Manitoba, mais je promis aux différentes bandes du premier traité que je les visiterais et payerais dans leurs propres districts. En agissant ainsi, ils furent contraints de retourner dans leurs localités et le gouvernement économisa les frais de les nourrir pendant le temps qu'on aurait mis à les payer.

Une fois le traité du poste de Manitoba conclu, traité dont il est question plus loin, je visitai le Portage la Prairie, l'établissement Sauvage à St. Pierre, à la rivière du Marais et à la ville de Winnipeg selon ma promesse, et à chaque endroit, sauf à la rivière du Marais, je trouvai les Sauvages satisfaits du traité et attendant leur paiement.

À la rivière du Marais, qui était le rendez-vous fixé par les bandes habitant les environs de Pembina, j'ai vu que les Sauvages ou avaient mal compris l'avis que leur avait donné des personnes de l'établissement bien disposées en faveur du traité, ou, comme j'ai quelque raison de le croire, étaient devenus indécis à la suite de représentations à eux faites par des individus des environs de Pembina, et dont les intérêts sont en dehors de la province de Manitoba, car, en leur annonçant que j'étais prêt à les payer, ils déclinaient de toucher leur argent tant que je ne leur aurais pas fait quelques autres concessions.

Dans le but d'induire les Sauvages à adopter les habitudes et travaux de la vie civilisée, il avait été convenu, lors de la signature du traité, tel que ci-dessus mentionné, de donner certains animaux comme commencement de troupeaux pour les différentes réserves, et certains instruments aratoires, et il me fut alors représenté par les orateurs des différentes bandes, que puisque la Reine, avec cette tendresse de cœur qui la distinguait dans ses relations avec ses enfants les peaux-rouges, avait exprimé le désir de voir les Indiens abandonner leur genre précaire de vie et exercer l'industrie agricole comme l'homme blanc, ils étaient désireux d'accéder à ce désir de leur grand'mère et prêts à accepter les cadeaux qu'elle avait eu la bonté de leur promettre par la bouche de son commissaire; mais comme il devait être tout à fait indifférent à leur grand'mère que ces choses leur fussent données en nature ou en valeur monétaire, ses enfants les peaux-rouges des bandes de Pembina, décidés à les recevoir sous cette dernière forme, avaient évalué tous les articles mentionnés dans le supplément du traité, et ne pouvaient procéder plus loin avec l'arrangement si je ne consentais pas à leur payer tous ces articles aux taux qu'ils allaient m'indiquer.

Je refusai d'accéder à leur demande et eux refusèrent de toucher leur premier paiement annuel. Après cela, je fis lever le camp et je retournai à Winnipeg. Ainsi que je m'y attendais, ils ne furent pas longs à se repentir de la détermination qu'ils avaient ainsi prise, et un nombre des premiers d'entre eux fut subseqüemment payé à Winnipeg, tandis qu'à leur requête l'argent des autres, avec le bordereau, fut envoyé à l'officier chargé du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina, avec instruction de payer les sauvages à mesure que chacun d'eux pourrait se présenter. Au Portage de la Prairie, bien que le nombre payé au Fort de Pierre fût grandement augmenté, il en restait encore beaucoup qui, pour cause d'absence ou autre, n'étaient pas encore payés, et à la demande du chef, l'argent fut laissé pour eux entre les mains de l'officier du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi qu'il avait été fait pour les bandes de Pembina.

Ne pouvant me rendre au Fort Alexandre, l'argent des sauvages ou de ceux d'entre eux qui assistèrent à la signature du traité fut envoyé de la même manière à ce poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, mais je crois devoir dire que le nombre ainsi payé sera beaucoup au-dessous du nombre total appartenant à cette localité. On peut en dire autant des bandes de Pembina, car elles ont été payées d'après la liste de la gratification et il doit s'en trouver qui n'ont pas touché leur argent, mais ils le recevront dans le cours de l'année prochaine.

Pendant qu'on payait les différentes bandes, on découvrit que dans quelques-unes, surtout dans l'établissement de sauvages et dans la bande de la rivière de la Tête-Cassée, des